PROGRAMMES EUROPÉENS
2021-2027
LEROP LA KE ZOT

Cofinancé par l'Union européenne

CAHIER DES CHARGES

APPEL A CANDIDATURE

DEVELOPPER SA CITOYENNETE EUROPEENNE

Du 13 Juillet 2026 au 13 Novembre 2026

Bénéficiaires potentiels

Associations de Guyane

Présentation

Dans le cadre de son engagement pour la promotion de la citoyenneté européenne, auprès des jeunes et de la valorisation des valeurs de l'Union européenne, la Collectivité Territoriale de Guyane lance un AAC à destination des associations de Guyane.

L'objectif est la mise en œuvre d'actions éducatives pour les jeunes, adaptées à l'âge et au niveau scolaire des jeunes. La Guyane étant géographiquement éloignée de l'Europe continentale, cet appel à candidature va permettre aux jeunes de s'approprier la culture européenne et régionales à travers des animations sur le territoire Guyanais (histoire, citoyenneté…).

En effet l'une des missions du Pôle Affaires Européennes et Internationales de la CTG est de sensibiliser la jeunesse à l'Europe. Nous souhaitons favoriser les initiatives locales afin que l'Europe devienne un sujet d'échange au sein des classes, des établissements ou lors d'événements organisés pour les jeunes et la communauté pédagogique.

L'objectif de cet appel à candidature est de :

- **Présenter l'Europe et ses organisations**
- **Sensibiliser les jeunes aux enjeux européens**
- **Valoriser l'intervention de l'Europe en Guyane**
- **Faire connaître les programmes européens de mobilité (Erasmus+, Corps Européen de Solidarité, etc.).**
- **Valoriser et faire découvrir les projets financés en Guyane**

Les projets devront obligatoirement s'adresser aux jeunes et revêtir un caractère « européen » Cet Appel à candidature est ouvert durant 4 mois et une seule vague de sélection est prévue. Un jury sélectionnera les projets lauréats en fonction de leur pertinence et de leur faisabilité technique et financière.

Le budget total consacré à cet appel à candidature est de **40 000€.**

Le montant maximal attribué à une association est de **5 000€.**

Le budget alloué dépendra du plan de financement

Exemples de typologies d'actions financées :

- Actions de sensibilisation
- Création de supports pédagogiques (jeux, mallette…)
- Evénementiels (journées, expositions…)
- Découverte de projets financés en Guyane (visite de terrain)

Les actions pourront être réalisées pendant ou hors période scolaire.

Calendrier

Chaque candidat devra réaliser au moins six actions sur l'année 2027 allant du **01er janvier au 31 décembre 2027** sur le territoire préalablement défini. Chaque animation sera composée d'un groupe d'au moins 15 à 20 jeunes.

Deux lauréats seront retenus par territoire (CCEG/CACL/CCDS/CCOG). Un candidat ne peut pas se positionner sur deux territoires ou plus.

Bénéficiaires

Associations de Guyane

Phase de candidature

Les candidats sont invités à déposer leur candidature en format numérique, via l'adresse dac@ctguyane.fr à partir du **13 juillet 2026 et jusqu'au 13 novembre 2026** Le dossier de candidature devra être

Composé impérativement des documents suivants :

☐ Formulaire de demande
☐ Déclaration en Préfecture
☐ Statuts

☐ Siret
☐ Bilan financier
☐ Attestation d'assurance
☐ Attestation de régularité fiscale
☐ Attestation de régularité sociale

La candidature pourra être accompagnée de pièces complémentaires susceptibles d'éclairer le projet.

Phase de sélection

Les candidats devront déposer un dossier de candidature conforme au cadre de l'appel à candidature. Un seul projet doit être déposé par candidat. La sélection des projets sera effectuée par la Commission Ad Hoc Communication comprenant des membres de la CTG, de l'Etat et du CNES. Une Commission Ad Hoc est prévue en novembre 2026 pour sélectionner les projets.

A l'issue de la phase de sélection du présent appel à candidature, les candidats retenus par la Commission Ad Hoc Communication seront invités à participer à une phase prospective de développement du projet proposé afin de travailler sur les modalités de réalisation du projet.

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base de 3 critères et une note sur 20 sera attribuée à chacun d'eux.

Les critères sont les suivants :

1. **Qualité** : valorisation de l'identité européenne, originalité du projet
2. **Pédagogique** : plus-value pédagogique, expériences d'apprentissages, développement de compétences
3. **Impact** : communication et valorisation, nombre de jeunes sensibilisés

La notation obtenue permettra d'établir un classement pour l'attribution de l'aide financière en fonction de l'enveloppe disponible.

Accompagnement et engagement

Les candidats lauréats bénéficieront d'un accompagnement du Département Animation Communication du PAEI de la CTG en fonction des besoins et des ressources engagées dans le projet. Tous les supports de présentation devront faire l'objet d'une validation par le PAEI.

Les lauréats bénéficieront également d'un accompagnement du PAEI pour valoriser le projet sélectionné par le biais d'un film documentaire durant sa mise en œuvre.

Le choix des séquences à filmer sera discuté avec le Département Animation Communication du PAEI.

Ainsi, il est demandé aux lauréats de se rendre disponible, d'identifier une personne référente au sein du projet et de participer aux séquences événementielles qui pourraient se présenter.

Les candidats lauréats s'engagent à apporter quand cela est pertinent, des retours d'expériences aux prochains évènements du PAEI, si ce dernier en fait la demande.

Modalités de financement

Un lauréat ne pourra bénéficier que d'un accompagnement financier sur l'année de réalisation de son projet soit l'année 2027.

Le financement par subvention de chaque projet ne pourra pas excéder 5 000€.

Si d'autres co-financeurs sont présents, le candidat devra en informer le PAEI en précisant le montant de la participation du partenaire ainsi que leurs objectifs**.**

Cette subvention contribue à financer les actions du projet et leurs mises en œuvre y compris les actions de communication.

Le lauréat recevra 50% de l'enveloppe attribuée dès le conventionnement, le solde sera payé après transmission du bilan financier et de l'évènement.

Modalités de conventionnement

Les projets sélectionnés seront financés pour l'année 2027 uniquement. Une fois la convention d'engagement signée par les deux parties, le lauréat pourra débuter son action et bénéficier de l'accompagnement du Département Animation et Communication du PAEI.

Contact :

Pour toutes informations relatives au présent appel à candidature, merci d'envoyer un courriel à dac@ctguyane.fr.